



Placement en maison de retraite

Par **nina**, le **01/01/2009** à **11:48**

mon père, veuf, âgé et malade doit être placé en établissement spécialisé. Il touche une retraite convenable tous les mois, il est propriétaire de sa maison. Il me semble normal de vendre sa maison et d'utiliser sa retraite pour le financement de la maison de retraite, mais nous sommes en conflit avec mon frère, qui ne veut pas toucher aux biens paternels et m'impose de payer tous les mois la moitié de la somme à verser. En a-t-il le droit, comment agir?

Ma crainte est que depuis le décès de ma mère, mon frère qui s'occupait seul des comptes de notre père ait profité de la situation... Peut-on se retourner? Faut-il placer mon père sous protection juridique (il n'a plus toute sa conscience)?
merci d'avance